

Expert Meeting on

CYBERLAWS AND REGULATIONS FOR ENHANCING E-COMMERCE:
INCLUDING CASE STUDIES AND LESSONS LEARNED

25-27 March 2015

Expérience de la CEDEAO

By

Raphael Koffi
Economic Community of West African States

The views reflected are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD

Expert Meeting on Cyberlaws and Regulations for Enhancing E-Commerce

25-27 March 2015
Palais des Nations, Geneva

Expérience de la CEDEAO

Dr RAPHAEL KOFFI
Commission de la CEDEAO



PRESENTATION

- CEDEAO en Bref
- Objectives de la CEDEAO dans le Secteur des TIC
- Cyberlégislations dans l'Espace CEDEAO
- Perspectives





ECOWAS AT GLANCE

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):



- **Date de Création** : 28 Mai 1975
- **Membres** : 15 Etats Membres (EM):
(8 Francophones, 5 Anglophones, 2 Lusophones)
- **Superficie** : 6,1 millions Km²
- **Population** : 280 M
- **Croissance** : 6,3% en 2013, prévision de 7,1% en 2014
- **Pénétration Internet** : 21%

Francophones: Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Anglophones: La Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria, Sierra Leone

Lusophones: Cabo Verde, Guinée Bissau



Objectif Global

- Mise en place d'un marché commun libéralisé des télécommunications / TIC en Afrique de l'Ouest qui facilitent le déploiement de services de communication innovants, fiables, sécurisés et abordables pour les citoyens de la communauté.
- Utiliser les TIC comme outil pour la réalisation de la Vision 2020 de la CEDEAO des Peuples, en particulier pour faciliter, entre autres, le développement du commerce, la libre circulation des personnes, des biens et des services.



Cadre Règlementaire du E-Commerce (1/5)



- La CEDEAO sensibilisée aux défis liés au développement de la société de l'information
- Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont décidé de la mise en place d'un cadre juridique harmonisé au niveau régional des TIC.
- Cette harmonisation vise à permettre aux Etats de tirer profit des TIC, notamment du commerce électronique pour la croissance économique des pays.





Cadre Règlementaire du E-Commerce (2/5)

- CEDEAO => Marché favorable aux échanges commerciaux y compris le E-commerce
- Nécessité de créer un environnement favorable au niveau régional et international pour assurer:
 - La sécurité des Transactions électroniques et renforcer la confiance des consommateurs
 - le maintien de l'économie en ligne fonctionnelle
 - le renforcement de la sécurité des infrastructures TIC vitales
- Adoption d'Actes régionaux et mise en place de Computer Emergency Response Team (CERT)



Cadre Règlementaire du E-Commerce (3/5)

- Trois actes communautaires ont été élaborés et adoptés. Il s'agit des actes additionnels au traité:
 - A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace CEDEAO
 - A/SA.2/01/10 portant sur les transactions électroniques dans l'espace CEDEAO
 - C/DIR/1/08/11 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO
- Actes adoptés de façon inclusive
- En conformité avec la Convention de l'Union Africaine sur la cyberlégislation.



Cadre Règlementaire du E-Commerce (4/5)



Objectives of the Acts

- L'Acte sur les Transactions électroniques définit les outils pour réglementer les activités de transactions électroniques, notamment les obligations et les responsabilités des acteurs, ainsi que des mesures pour sécuriser les transactions électroniques.
- L'Acte sur la protection des données à caractère personnel vise à mettre en place, dans chaque État membre de la CEDEAO, un mécanisme de protection pour la collecte de données à caractère personnel, le traitement, la transmission, le stockage et l'utilisation.
- La directive sur la lutte contre la cybercriminalité vise à combler le vide juridique relatif à la répression de la cybercriminalité par l'adoption de nouvelles infractions spécifiques aux TIC et l'adaptation de la procédure pénale.



Cadre Règlementaire du E-Commerce (5/5)



Etat de Mise en œuvre

- 7 pays ont adopté l'Acte sur les Transactions électroniques, et 6 autres ont des projet de Texte en cours.
- 7 pays disposent de lois sur la Protection des Données à Caractère Personnel et 7 ont élaboré des projets.
- 4 pays disposent de lois sur la lutte contre la Cybercriminalité et 6 ont des Projets.



Assistance de la CNUCED

- Le programme de renforcement des capacités de la CNUCED a débuté en 2013. Il consiste à:
 - Des formations en ligne
 - Des Ateliers de formation et d'échange d'expériences.
- Une étude a été menée dans les Etats membres de la CEDEAO pour identifier les défis des pays à élaborer et à adopter une Cyberlegislation appropriée.



Perspectives

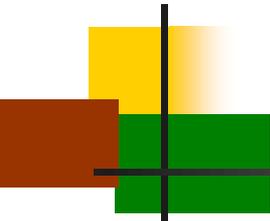
- Mettre en place une législation pour la protection des cyberconsommateurs.
- Développer une réglementation sur la signature électronique et la certification électronique.
- Elaborer une directive sur les télépaiements.
- Mettre en place une régulation pour les noms de domaine
- Définir une stratégie appropriée pour faciliter l'adaptation des Actes Communautaires au niveau national
- Poursuivre le renforcement des capacités sur le e-commerce par la plate-forme de la CNUCED pour tous les acteurs.
- Poursuivre la mise en place des CERT nationaux et du CERT régional.



Conclusion

Si nous voulons promouvoir le commerce électronique dans la région CEDEAO, nous devons accroître la confiance des consommateurs dans la sécurité des TIC et des transactions électroniques



A decorative graphic in the top left corner consists of overlapping colored squares (yellow, brown, green) and a black crosshair.

THANK YOU

OBRIGADO

MERCI





Contact:

Dr Raphael KOFFI, Head of Telecom/ICT Division
Telecom & Regulatory Reform Directorate

Email: rkoffi@ecowas.int

Tel: +234 706 6906 280

ECOWAS Commission

Abuja – NIGERIA

URL: www.ecowas.int

